

Communication d'une modification standard ne modifiant pas le document unique

Agenais

PGI-FR-A1207-AM02

Date de communication: 24/12/2019

MODIFICATION

Demandeur et intérêt légitime

Syndicat des vins sous indication géographique protégée Agenais et Thézac-Perricard

Description et motifs de la modification

Titre:

Changement d'organisme de contrôle

Description et motifs

Suite au changement d'organisme de contrôle le cahier des charges de l'IGP Agenais a été modifié au chapitre 3. Le nouvel organisme de contrôle est QB Verification

Ce changement n'entraîne pas de modification du document unique.